

04.10.2007 - 14:17 Uhr

Protection contre le tabagisme passif: GastroSuisse salue la décision du Conseil national

Zurich (ots) -

GastroSuisse est satisfaite de la décision prise par le Conseil national en matière de protection contre le tabagisme passif. L'approbation du projet relatif à une nouvelle loi fédérale constitue une étape importante de plus vers une réglementation nationale devant être adoptée par le Parlement.

En prenant une décision également en faveur des deux motions minoritaires pour des fumoirs avec service et des établissements fumeurs, le Conseil national souligne clairement qu'une réglementation via la loi sur le travail ne serait pas applicable. L'approbation d'une réglementation nationale homogène par la Grande Chambre rend les prescriptions cantonales superflues, ce qui est d'une importance primordiale pour le pays touristique qu'est la Suisse.

GastroSuisse continuera à s'engager, également au sein du Conseil des Etats, pour que la nouvelle loi réponde aux intérêts justifiés de l'hôtellerie-restauration et qu'elle soit supportable pour la branche. L'objectif est toujours et encore une protection complète contre le tabagisme passif se basant sur une solution nationale applicable et valable pour toutes les formes de restauration.

Ce communiqué de presse est disponible sous forme électronique sur www.gastrosuisse.ch.

Contact:

Brigitte Meier-Schmid
Marketing et communication
Tél.: +41/44/377'53'53
Fax: +41/44/377'55'82
E-Mail: maco@gastrosuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007695/100546476> abgerufen werden.